



Numéro 53

LES CAHIERS DU CENTRE

AVRIL 2026



CAHIERS DU CENTRE

Revue publiée par le Centre des Professions Financières

Centre des Professions Financières

58 rue de Lisbonne - 75008 Paris

Tél : 01 44 94 02 55

www.professionsfinancieres.com

contact@professionsfinancieres.com

Présidents du comité de rédaction

Jean-Jacques PERQUEL

Jean-Pierre MAUREAU

Responsables de la publication

Astrid CERQUEIRA & Blandine FERREIRA

a.cerqueira@professionsfinancieres.com

b.ferreira@professionsfinancieres.com

Sommaire

Éditorial	5
Jean-Pierre MAUREAU Président du Club des Investisseurs de Long Terme du Centre Président de l'Académie de Comptabilité	
Moyen-Orient : collision des régimes de sécurité, sacralisation partielle du conflit, rivalité des puissances et marges d'action pour la France et l'Europe	6
Lionel TOURTIER Président de GENERATIONS E.R.I.C	
Financement de l'effort de Défense Européen	19
Yves-Thibault de SILGUY Président du groupe de travail d'Euro-Défense sur le financement de la Défense française et européenne	
Le financement de l'effort de Défense Européen	31
Jacques de LAROSIÈRE Gouverneur honoraire de la Banque de France, Président d'honneur d'Eurofi, ancien Directeur Général du FMI et ancien Président de la BERD	
Souveraineté européenne et réarmement : les Euro-Obligations défense un outil à déployer	34
Carole DELORME d'ARMAILLÉ Fondatrice associée d'ATHYS France Conseil	

Éditorial



Jean-Pierre MAUREAU

Président du Club des Investisseurs de Long Terme du Centre
Président de l'Académie de Comptabilité

« Des guerres mondiales et de leurs conséquences »

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, la guerre de 7 ans est le premier conflit d'envergure mondiale ; l'Angleterre et la Prusse redistribuent les cartes en leur faveur. Les possessions coloniales de la France sont en partie démantelées ; après avoir cédé la moitié de la Louisiane à l'Espagne, son alliée, la France abandonne à l'Angleterre le Canada et ses derniers comptoirs aux Indes. Tous les belligérants sortent ruinés de cette guerre. Si l'Angleterre s'est assurée de la maîtrise des mers, c'est à un prix très élevé et elle devra augmenter fortement ses taxes, notamment sur ses treize colonies d'Amérique du Nord qui, dès lors, chercheront la voie de l'indépendance. En Europe la Révolution française sera bientôt en marche. Les équilibres anciens s'effondrent. Tout va aller ensuite assez vite et les conséquences en seront profondes. En 1815, alors que l'Europe célèbre le Traité de Vienne, ce sont les jeunes États-Unis d'Amérique qui, avec leur flotte en Méditerranée, mettent au pas les Barbaresques dans le but d'assurer le développement du commerce. Pour rappel, 34 ans plutôt, c'est la Marine française qui, à la bataille de Chesapeake le 5 septembre 1781, a permis à la Marine américaine alors naissante de remporter une de ses premières victoires, celle-ci allait renforcer la volonté d'indépendance des futurs États-Unis et les conduire à une place prépondérante sur les mers.

Les quatre papiers qui suivent abordent les enjeux des conflits actuels.

- Lionel TOURTIER, Président fondateur de génération E.R.I.C., membre de la Fondation Charles de Gaulle, analyse les marges d'action de la France et de l'Europe face à la guerre au Moyen Orient.
- Yves-Thibault de SILGUY, Président du groupe de travail d'Euro-Défense sur le financement de la Défense française et européenne, présente le rapport publié mi-mars sur ses financements publics et privés.
- Le Gouverneur Jacques de LAROSIÈRE salue ce rapport sur le financement de l'effort de défense, ses objectifs et ses ambitions. Il rappelle aussi ses limites compte tenu de l'importance des déficits financiers de l'État et des difficultés de priorisations budgétaires.
- Carole DELORME D'ARMAILLÉ, Fondatrice associée d'ATHYS France Conseil, revient, elle aussi sur le rapport d'Euro-Défense et précise ce que devrait être la Défense Euro Bonds (DEB).

Bonne lecture.

Jean-Pierre MAUREAU
Président des Cahiers du Centre
Président du Club des Investisseurs de Long Terme
du Centre des Professions Financières

Moyen-Orient : collision des régimes de sécurité, sacralisation partielle du conflit, rivalité des puissances et marges d'action pour la France et l'Europe



Lionel TOURTIER

Président de GENERATIONS E.R.I.C

Le conflit actuel au Moyen-Orient ne peut plus être lu comme une simple juxtaposition de crises locales. Il procède de la rencontre de plusieurs logiques de puissance qui s'additionnent, se contredisent et se radicalisent mutuellement : **la stratégie israélienne de préemption, la doctrine iranienne de profondeur et de résistance à l'encerclement, la vulnérabilité stabilisatrice des États du Golfe, et l'exploitation possible de cet espace conflictuel par les États-Unis dans le cadre de leur rivalité avec la Chine, indirectement avec la Russie.** A cet ensemble s'ajoute désormais une variable supplémentaire : la sacralisation partielle du conflit, c'est-à-dire le moment où des objectifs géopolitiques se trouvent réinvestis par **des lectures religieuses ou eschatologiques qui rendent le compromis plus difficile** et la désescalade plus incertaine. Dans un tel contexte, la question française redevient pleinement gaullienne : **comment conserver une liberté d'analyse, de décision et de dialogue dans une région où les conflits locaux risquent d'être absorbés par des logiques de blocs plus vastes ?**

I. Israël : de la sécurité existentielle à la préemption régionale

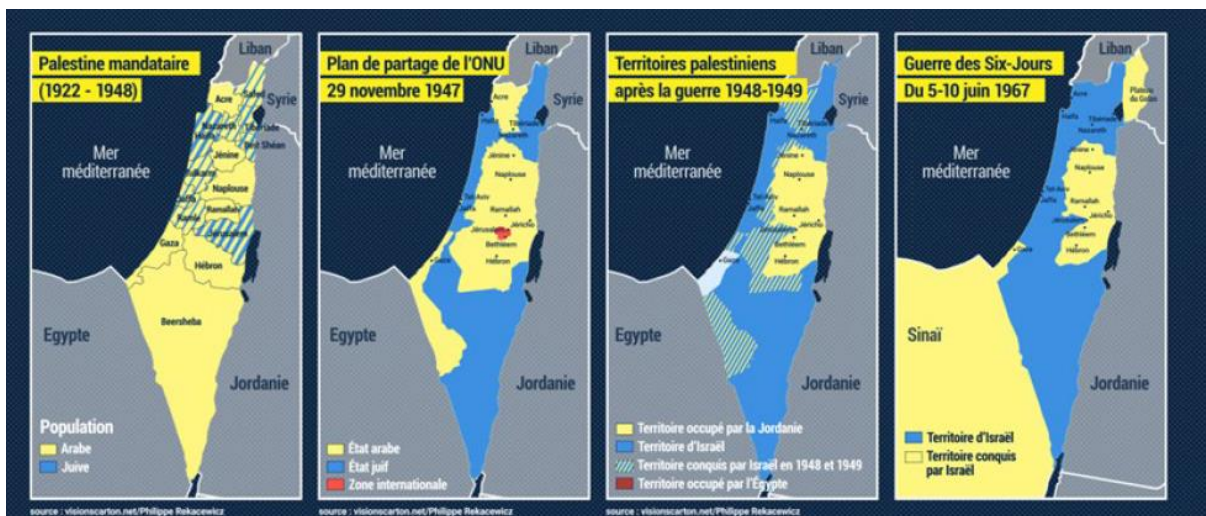
La trajectoire stratégique d'Israël doit être comprise dans la durée. L'État hébreu s'est constitué dans un environnement de forte vulnérabilité, marqué par l'étroitesse du territoire¹, la proximité des menaces et la mémoire fondatrice de la survie. Dans ce cadre, la sécurité n'a jamais été pensée comme une simple posture défensive, mais comme une capacité à empêcher la maturation de la menace.

La guerre de 1967 a profondément transformé cette situation en donnant à Israël une profondeur stratégique nouvelle. Mais cette victoire a aussi ouvert un dilemme qui n'a jamais été résolu : **les territoires conquis devaient-ils être conçus comme des garanties de sécurité, comme des monnaies d'échange diplomatique, ou comme les supports d'une dynamique politique et identitaire plus durable ?** L'évolution ultérieure montre qu'Israël a progressivement glissé d'une logique de survie immédiate à une logique de maîtrise anticipée de l'environnement régional.

¹ L'État israélien est plus petit que notre région bretonne : 20 770 km² contre 27 208 km² !

Depuis les années 1990, cette dynamique s’est encore accentuée. L’environnement stratégique israélien n’est plus seulement celui des guerres interétatiques classiques ; il est devenu celui d’une conflictualité diffuse, multi-fronts, fondée sur la saturation, les réseaux alliés, les frappes indirectes et la menace d’un encerclement progressif.

L’Iran est devenu, dans cette configuration, le centre de gravité adverse. D’où une stratégie israélienne de plus en plus marquée par les frappes ciblées, l’action extraterritoriale et la volonté de désorganiser les chaînes logistiques de la menace avant qu’elles ne deviennent irrémédiablement opératoires. Israël reste ainsi défensif dans la représentation qu’il se donne de lui-même, mais il poursuit ses finalités par des instruments de plus en plus offensifs.



Évolution du territoire de la Palestine et d’Israël – 1922-1967

Il faut toutefois ajouter ici un point devenu essentiel. Le sionisme historique dominant fut, à l’origine, un projet de refondation nationale largement moderne et séculier. L’un de ses axiomes centraux fut la négation de la diaspora, et ce sionisme ne concevait pas le retour en Eretz Israël comme un retour à la religion juive, sauf dans le cas du courant minoritaire du sionisme religieux. Le projet des fondateurs consistait d’abord à transformer les Juifs de communauté religieuse en nation politique territorialisée², avec l’État comme nouveau centre de loyauté. Mais cette « sortie de la religion » n’a été que partielle : le sionisme laïque a été en partie saisi par le judaïsme, et la revitalisation du religieux dans la société israélienne est devenue l’un des faits majeurs de la période récente.

Cela n’autorise aucun amalgame entre judaïsme et sionisme, ni entre religion juive et politique d’État. Mais cela oblige à constater **qu’une partie du sionisme israélien s’est resacralisée**. Lorsque la terre cesse d’être seulement un enjeu stratégique ou national pour devenir aussi un objet de promesse, de rédemption ou de sanctification, le compromis politique devient structurellement plus difficile.

² Lire Yakov Rabkin « Israël et la Palestine. Rejets de la colonisation sioniste au nom du judaïsme »

C'est l'une des raisons pour lesquelles la question territoriale ne relève plus seulement, en Israël, d'une négociation de sécurité : elle relève aussi, pour certains courants, d'une théologie de la souveraineté.



Israël apparaît ainsi comme une puissance régionalement dominante sur le plan militaire, mais traversée par un paradoxe croissant : **plus sa supériorité opérationnelle s'affirme, plus sa sécurité politique paraît difficile à stabiliser**. Et plus cette difficulté s'accroît, plus certaines composantes du débat israélien tendent à déplacer la question du compromis du registre du possible vers celui de l'interdit.

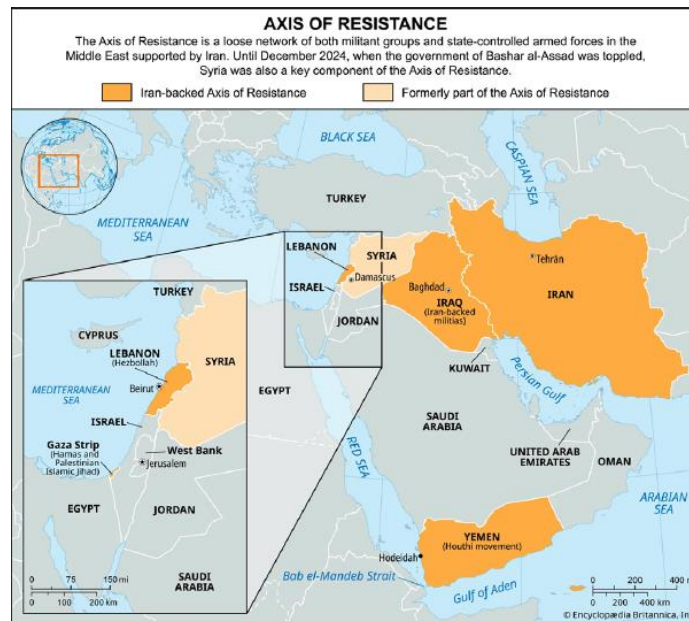
II. Iran : souveraineté, profondeur et logique de résistance

Face à Israël, l'Iran se situe dans une logique de puissance presque inverse. Là où Israël se pense depuis la faiblesse territoriale originelle, l'Iran se pense depuis la profondeur historique, la continuité civilisationnelle et la mémoire de l'ingérence.

Sa politique actuelle ne peut être comprise sans le temps long du « Grand Jeu »³, des pressions russes et britanniques, des concessions imposées, de Mossadegh et du coup d'État de 1953, puis de la recomposition opérée par la République islamique. **Le cœur de la doctrine iranienne réside dans le refus de l'encerclement et de la subordination**. La recherche de profondeur stratégique ne procède pas seulement d'une ambition d'influence ; elle répond à un impératif de défense par éloignement : empêcher que la guerre ne soit ramenée sur le seul territoire iranien.

³ Le « Grand Jeu » est la rivalité coloniale et diplomatique entre la Russie et le Royaume-Uni en Asie au XIX^{ème} siècle

La République islamique a réorganisé cette mémoire dans un cadre théologico-politique singulier. Mais son langage stratégique demeure constant : indépendance nationale, résistance à l'ingérence, refus de la neutralisation stratégique. C'est ce qui éclaire à la fois ses réseaux régionaux (voir l'Axe de résistance), sa capacité de projection indirecte et sa conflictualité avec Israël. Après 1979, le pragmatisme antérieur des relations irano-israéliennes a cédé la place à une opposition structurante, dans laquelle Israël devient, pour l'Iran, un avant-poste de l'ordre occidental hostile, tandis que l'Iran devient, pour Israël, le centre d'un système de menace étagé.



L'Axe de la résistance se décrit comme une alliance anti-impérialiste visant à résister aux États-Unis et à Israël au Moyen-Orient.

L'Iran n'est cependant pas une forteresse homogène. Il est travaillé par une contradiction entre légitimité révolutionnaire, souveraineté nationale et fatigue sociétale. Cette tension intérieure fragilise le régime, sans abolir sa capacité d'action. Elle peut même, dans certaines séquences, renforcer sa logique de siège. Autrement dit, l'Iran est à la fois résilient et vulnérable, ce qui accroît son imprévisibilité dans les phases de crise.

Sur le plan symbolique, il faut ajouter que l'Iran tend de plus en plus à être perçu, dans certains récits adverses, non comme un rival stratégique parmi d'autres⁴, mais comme un adversaire absolu. C'est ici que la dimension religieuse rejoint la géopolitique : **plus l'adversaire est interprété dans un registre eschatologique ou biblique, plus la conflictualité se déplace du terrain du rapport de forces négociable vers celui du combat sans compromis.** Ce glissement n'est pas total ; mais il est devenu assez visible pour mériter d'être intégré à l'analyse.

⁴ Il y a certainement une rivalité technologique entre Israël et l'Iran, comme combat d'influence au Moyen-Orient. L'Iran forme plus d'ingénieurs par an que la France et l'Allemagne réunies. Ceci explique que ce pays est l'un des 10 premiers pays dotés de technologies puissantes. Un positionnement trop sous-évalué par l'Occident.

III. Pays du Golfe : prospérité stratégique et vulnérabilité structurelle

Les États du Golfe forment un troisième pôle, d'une nature très différente de celle d'Israël et de l'Iran. Leur puissance ne procède ni d'une profondeur historique équivalente à celle de l'Iran, ni d'une autonomie militaire comparable à celle d'Israël. Elle repose sur la rente énergétique, la maîtrise des flux, la concentration d'infrastructures critiques et la capacité à organiser des espaces de prospérité mondialisée. Mais cette puissance repose aussi sur une fragilité fondamentale : **la prospérité du Golfe dépend d'un environnement régional qu'il ne maîtrise pas entièrement.**



Géopolitique du Golfe d'Aden

Leur jeunesse étatique relative (plusieurs États du Golfe ont été créés vers 1960, à la fin du Protectorat britannique), la concentration littorale de leurs infrastructures, la dépendance aux routes maritimes et l'adossement historique à une protection extérieure font des monarchies du Golfe des puissances riches mais exposées. **Leur logique n'est pas celle de la conquête ; elle est celle de la stabilisation.** Elles ont besoin de fluidité énergétique, de sécurité maritime, de continuité logistique, de confiance financière et de prévisibilité stratégique. C'est pourquoi elles redoutent l'Iran, mais plus encore une guerre ouverte avec lui. Leur dilemme est clair : réussir l'après-pétrole suppose la stabilité, alors même que leur position géographique les expose en permanence à l'instabilité. Or, l'ouverture du conflit chaotique de mars 2026 les places désormais dans une telle situation ... Cela semble compromettre leur avenir.

Ainsi, les États du Golfe jouent ici un rôle révélateur. Ils montrent ce que devient une région lorsque la conflictualité cesse d'être seulement idéologique ou territoriale pour affecter les circuits mêmes de la prospérité. Ils constituent en quelque sorte le pôle rationnel de l'ensemble : celui qui rappelle que, derrière les récits, les identités et les affrontements de principe, il existe aussi une réalité matérielle faite de terminaux, de détroits, de flux et d'équilibres fragiles.

Cette rationalité de stabilisation est précisément ce qui fait ressortir, par contraste, la radicalisation partielle d'autres acteurs. Cela explique d'ailleurs que le conflit au Moyen-Orient peut, d'une part s'élargir à d'autres pays limitrophes et, d'autre part, provoquer de graves conséquences économiques, du fait du poids des pays producteurs du Golfe. La fermeture du détroit d'Ormuz en est une illustration.



Avoir une vision globale des théâtres d'opération permet de comprendre les interactions en cours (« La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre » - Yves Lacoste 1976)

IV. États-Unis : le Moyen-Orient comme front indirect de la rivalité avec la Chine

L'ajout de la variable américaine change l'échelle de la crise. Le Moyen-Orient ne se réduit plus à un théâtre régional ; il devient aussi un espace possible d'exploitation du désordre dans le cadre de la rivalité entre Washington et Pékin.

Dans cette perspective, l'Iran occupe une place charnière : fournisseur énergétique de la Chine, pivot de corridors eurasiens⁵, terrain d'expérimentation de flux partiellement déconnectés du dollar. La thèse la plus robuste n'est pas celle d'un plan parfaitement maîtrisé, mais celle d'une utilisation opportuniste de la conflictualité régionale pour rendre plus coûteuse la projection chinoise à travers l'Eurasie, et compliquer indirectement certains intérêts russes.

Si **l'Iran se consolide comme hub commercial de** l'Eurasie⁶, il réduit une part de la vulnérabilité chinoise. S'il est durablement fragilisé, les corridors deviennent plus risqués, les approvisionnements plus coûteux et les circuits de règlement alternatifs plus difficiles à stabiliser.

Dans cette lecture, **le Moyen-Orient devient un front périphérique de la rivalité sino-américaine**. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les États-Unis, de tout contrôler ; il peut suffire de faire en sorte que la région demeure assez instable pour maintenir Pékin dans une position de dépendance chère et incertaine.

⁵ Le corridor « Inde - Chabahar (Iran) - Afghanistan » relie l'Inde à l'Afghanistan via l'Iran (port de Chabahar) et les ports de la côte ouest de l'Inde (ports de Kandla et Mumbai).

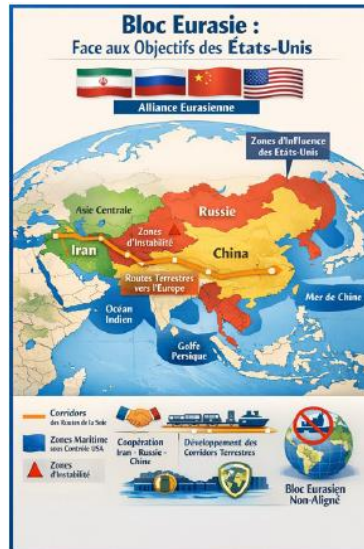
⁶ Cf. l'accord de libre-échange signé entre l'Iran et L'Union économique eurasiennne.

NB : Une lecture attentive de la mise en œuvre des corridors est nécessaire en géopolitique, car certains peuvent être sous l'influence des Etats-Unis, avec la tentation de marginaliser l'Iran et la Russie, à l'exemple du corridor de Zangezur. De façon générale, il est important d'étudier les différents corridors mis en place ou projetés. Ceci explique partiellement les opérations de déstabilisation des Etats-Unis dans certains pays d'Asie centrale.



Mais il faut aller un pas plus loin. Le soutien américain à Israël n'est pas seulement stratégique, militaire ou géopolitique. Il est aussi soutenu, dans une partie du paysage intérieur américain, par un écosystème politico-religieux. Les chrétiens sionistes américains, notamment évangéliques, constituent l'un des soutiens extérieurs les plus puissants à la politique israélienne la plus dure. Leur lecture de la terre d'Israël est souvent littéraliste et eschatologique.

Le compromis territorial y est interprété non comme un choix politique discutable, mais comme une faute contre la volonté divine. Cette donnée ne détermine pas toute la politique américaine, mais elle contribue à durcir l'arrière-plan idéologique dans lequel certaines décisions deviennent possibles ou plus difficiles à contester.



La confrontation Etats-Unis Eurasie était programmée dès 1997 dans « Le Grand Échiquier » de Zbigniew Brzezinski

Il faut donc tenir ensemble les deux niveaux : **la géopolitique mondiale et la théologie politique intérieure**. Les États-Unis agissent comme grande puissance ; mais une fraction de leur soutien à Israël est aussi portée par des réseaux pour lesquels le Moyen-Orient n'est pas seulement une région stratégique, mais un espace prophétique.

Cette articulation est l'un des éléments qui expliquent pourquoi certaines séquences de crise prennent aujourd'hui un ton si absolu.

V. La variable religieuse : sacralisation du territoire, radicalisation du conflit et risque d'escalade

C'est ici qu'apparaît le complément décisif à la note initiale. La conflictualité actuelle n'est pas seulement une collision entre intérêts stratégiques ; elle tend, chez certains acteurs et dans certains segments de leurs soutiens, à être interprétée comme l'accomplissement d'une « mission », d'une promesse ou d'une prophétie.

Cette dimension n'abolit pas la rationalité géopolitique ; elle la radicalise. Lorsque la guerre est pensée comme une fidélité à l'histoire sacrée, la stratégie cesse d'être entièrement mesurée à l'aune du coût et du bénéfice. Le prix devient secondaire dès lors qu'il est subordonné à un impératif supérieur. C'est en ce sens qu'une part du conflit prend une dimension que l'on peut dire non pas irrationnelle au sens strict, mais théologico-politique.

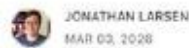
Sur le versant israélien, le point crucial est **de distinguer clairement judaïsme et sionisme**. Le judaïsme est une religion et une civilisation plurielle ; le sionisme est un mouvement politique moderne. Les confondre brouille l'analyse et nourrit les amalgames. Mais une fois cette distinction posée, il faut constater qu'une partie du sionisme israélien s'est progressivement rechargée de références bibliques, territoriales et messianiques.

Dès lors, la question du territoire change de nature : elle ne renvoie plus seulement à la sécurité, mais à la fidélité à une vocation historique et spirituelle.

Sur le versant américain, les chrétiens sionistes jouent un rôle d'amplification. Leur insertion politique et leur influence sur la droite américaine sont bien établies. Beaucoup de ces groupes ont dénoncé le retrait de Gaza comme une faute grave, et leurs relais ont consolidé les liens entre la droite israélienne et les milieux évangéliques les plus conservateurs. Le soutien ainsi apporté à Israël n'est pas seulement diplomatique ; il est doctrinal, affectif, mobilisateur, et souvent hostile à toute concession territoriale. Ce soutien est donc un facteur de rigidification du conflit.

U.S. Troops Were Told Iran War Is for "Armageddon," Return of Jesus

Advocacy group reports commanders giving similar messages at more than 30 installations in every branch of the military



Lorsque les guerres géopolitiques commencent à être interprétées comme l'accomplissement d'une prophétie, la stratégie cède la place à la théologie et la diplomatie devient presque impossible. La formule est forte, mais elle désigne un phénomène réel : la sacralisation des objectifs réduit l'espace de la négociation, absolutise l'ennemi et transforme le compromis en trahison. Cela vaut non seulement pour certains courants israéliens et évangéliques, mais aussi, sous d'autres formes, pour des représentations sacrificielles ou eschatologiques présentes dans le camp iranien. Aucun camp n'a le monopole du recours au sacré. Mais tous ne l'emploient pas avec la même intensité ni dans la même fonction politique.

La question nucléaire doit alors être traitée avec rigueur. Rien ne permet d'affirmer l'existence d'une doctrine nucléaire religieuse explicite en Israël. En revanche, la variable religieuse augmente un risque indirect mais réel : celui d'une dégradation des mécanismes de retenue. Plus un conflit est défini en termes absolus, plus la proportionnalité, la désescalade et le compromis deviennent politiquement difficiles à défendre. Le danger n'est donc pas celui d'une « bombe religieuse » au sens direct ; il est celui d'une dissuasion étatique classique contaminée par des imaginaires eschatologiques qui affaiblissent les barrières mentales de la guerre limitée.

VI. Lecture gaullienne : autonomie, raison d'État, refus de l'alignement

C'est ici qu'intervient la grille gaullienne, non comme ornement, mais comme principe d'intelligence. La doctrine du général reposait sur trois piliers : la souveraineté nationale, l'Europe des nations et l'équilibre multipolaire du monde.



Principes gaullistes de la politique étrangère

Pour de Gaulle, un État ne joue un rôle réel que s'il conserve sa liberté de décision. Cette conviction a commandé la dissuasion, l'autonomie diplomatique et le refus de l'alignement. Elle a aussi fondé sa politique au Moyen-Orient : dialogue avec tous, refus d'être absorbé par un camp régional, crainte constante de voir un conflit local capté par la rivalité des grandes puissances.

Mais il faut ici prendre en considération un élément important. De Gaulle était croyant. Il était nourri de convictions religieuses profondes, d'où d'ailleurs son ambition sociale fondée sur l'encyclique « Rerum Novarum ». Pourtant, il ne prenait jamais ses décisions politiques à partir de ses convictions religieuses. Il n'a jamais lancé de « croisades » fondées sur le religieux, et il savait dissocier sa foi de ses responsabilités d'État. En témoigne la publication en 1967 de la loi Neuwirth sur la contraception à laquelle l'Eglise n'était pas vraiment favorable (d'ailleurs en 1968, l'encyclique « Humanae Vitae » condamna cette pratique).

Cette distinction entre décision politique et convictions personnelles est un point capital. La tonalité gaulliste d'une telle note ne consiste pas à opposer une croyance à une autre, ni à substituer une métaphysique française aux théologies en conflit ; **elle consiste à rappeler que la raison d'État ne peut être subordonnée à une lecture religieuse des événements.** Pour de Gaulle, les relations internationales ne devaient pas être dictées par un prisme idéologique, et cela vaut a fortiori pour le prisme religieux. L'intérêt de la France, la stabilité des équilibres, la permanence des nations devaient primer.

Sous cet angle, la crise actuelle confirme l'intuition gaullienne. Le danger majeur n'est pas seulement la violence locale ; c'est la transformation d'un conflit régional en segment d'une confrontation plus vaste entre blocs, auquel viennent désormais s'ajouter des récits de salut, de rédemption ou de damnation.

Là où la pensée gaullienne cherchait un équilibre diplomatique, la période actuelle cumule au contraire les facteurs de rigidification : préemption, profondeur stratégique, vulnérabilité énergétique, rivalité sino-américaine et sacralisation partielle du conflit. **C'est pourquoi la leçon gaullienne n'est pas seulement historique ; elle redevient opératoire.**

VII. France et Europe : faiblesses actuelles et conditions d'une politique crédible

La question devient alors la suivante : **la France et l'Europe ont-elles encore les moyens d'une politique d'équilibre ?**

Le diagnostic est clair. La France conserve des attributs de puissance considérables : siège permanent au Conseil de sécurité, dissuasion nucléaire autonome, capacité de projection, vaste réseau diplomatique, tradition de négociation. Mais elle éprouve une difficulté croissante à transformer ces atouts en influence politique réelle. Le diagnostic porte sur l'absence de ligne stratégique lisible, la centralisation excessive de la décision, l'érosion des moyens diplomatiques et l'articulation incertaine entre initiative française et levier européen.

Au Moyen-Orient, ces limites deviennent particulièrement visibles. Historiquement, la France pouvait prétendre à une certaine position d'équilibre, combinant dialogue avec le monde arabe, relation avec Israël et autonomie relative à l'égard des États-Unis. Aujourd'hui, dans une confrontation majeure impliquant Israël, l'Iran, Washington et, en arrière-plan, la Chine, elle risque davantage la marginalité que l'initiative si elle ne retrouve pas une doctrine claire. Si les conditions d'une stratégie cohérente, d'une influence reconnue et d'un poids politique suffisant ne sont pas réunies, la France peut se retrouver à observer des décisions prises par d'autres plutôt qu'à contribuer réellement à leur orientation.

Les conditions d'un redressement sont identifiées : restauration d'une doctrine diplomatique lisible, renforcement des moyens diplomatiques et analytiques, meilleure articulation entre diplomatie nationale et action européenne, retour à un rôle de puissance d'équilibre capable de parler à des acteurs différents. Ces exigences rejoignent la logique gaullienne, mais en lui donnant une traduction contemporaine. Il ne s'agit pas de rejouer mécaniquement le passé ; il s'agit de retrouver une capacité française et européenne à distinguer l'intérêt propre de la discipline d'alliance, et à agir sur un voisinage stratégique décisif. Il en résulte la nécessité de quitter une ligne atlantiste qui n'est en fait que la sujétion de la France aux décisions américaines, notamment celles impulsées par les néoconservateurs. Nous l'avons vu en Ukraine, et nous risquons de le voir au Moyen-Orient, avec des conséquences sans doute préjudiciables aux intérêts français.

Pour l'Europe, l'enjeu est du même ordre. Tant qu'elle ne définit pas d'intérêts stratégiques communs sur l'énergie, les routes maritimes, la sécurité méditerranéenne et les équilibres du Moyen-Orient, elle restera un acteur économique majeur mais géopolitiquement secondaire. Or le conflit actuel montre précisément que la dépendance énergétique, la sécurité des détroits, les crises régionales et la rivalité des grandes puissances ne sont plus des questions extérieures à l'Europe : elles la concernent directement.

Une Europe qui n'organise pas sa propre capacité d'appréciation et de médiation s'expose à subir les conséquences de stratégies conçues ailleurs. Mais là encore, il faut s'interroger si le fonctionnement actuel ne l'Europe ne repose pas sur des fondamentaux erronés : celui de vouloir mettre en place une fédération, sous influence atlantiste avec l'OTAN, et non une Europe des nations reposant sur le principe d'indépendance et de non-alignement. Or, plusieurs Etats membres sont trop inféodés aux Etats-Unis pour envisager une telle rupture. Par conséquent, la France va devoir faire des choix face à la bascule du centre de gravité mondiale vers les Sud.



Conclusion générale : réintroduire le politique dans un conflit qui tend vers l'absolu

Le conflit moyen-oriental actuel n'est plus seulement une confrontation géopolitique régionale. Il est devenu un système où se combinent sécurité existentielle, profondeur stratégique, vulnérabilité énergétique, rivalité mondiale et sacralisation partielle des objectifs.

Israël agit au nom de la prévention ; l'Iran au nom de la souveraineté et de la résistance à l'encerclement ; les États du Golfe au nom de la protection d'une prospérité vulnérable ; les États-Unis peuvent être tentés d'exploiter la crise dans leur rivalité avec la Chine et son partenaire la Russie ; et la variable religieuse vient durcir l'ensemble en réduisant la négociabilité des fins poursuivies. Chacun de ces acteurs se pense, au moins en partie, comme défensif. Mais leur interaction produit une insécurité croissante pour tous.

C'est pourquoi la question centrale n'est plus seulement de savoir qui a raison, ni même qui l'emportera. Elle est de savoir **comment réintroduire du politique, du compromis et de la limitation stratégique dans un conflit où une partie des acteurs tend à relire la guerre dans un registre absolu.** C'est ici que la leçon gaullienne retrouve toute sa force : **un État digne de ce nom ne gouverne pas ses choix extérieurs par la passion, par l'idéologie ou par la religion, mais par la raison d'État, la mesure et l'intérêt national.**

La France ne retrouvera une parole utile que si elle assume à nouveau cette exigence. L'Europe ne retrouvera un rôle que si elle cesse d'être seulement un espace affecté par les crises pour devenir une puissance capable d'en penser les conditions d'équilibre.

En dernière analyse, la question est simple et sévère : qui est encore capable, dans ce système, de tenir une position d'équilibre lorsque tant d'acteurs tendent à transformer un conflit d'intérêts en combat d'absolus ?



Financement de l'effort de Défense Européen



Yves-Thibault de SILGUY

Président du groupe de travail d'Euro-Défense
sur le financement de la Défense française et européenne

Le chamboulement actuel de la donne géopolitique place l'Europe devant ses responsabilités et la contraint à réagir. Le conflit russo-ukrainien, quelle qu'en soit la solution, imposera à l'Europe de s'impliquer dans la sécurité et la reconstruction du pays. La diminution prévisible du soutien américain à l'Europe, au moins financier, si ce n'est militaire, coïncide non seulement avec un durcissement de la menace russe, mais aussi avec la persistance si ce n'est l'explosion des tensions dans les autres parties du monde (Proche et Moyen Orient, Sahel¹ pour ne citer que ces régions). Cette double circonstance oblige l'Europe à un effort exceptionnel, consistant à renforcer au plus vite ses capacités militaires après avoir épuisé les dividendes de la paix recueillis depuis la fin de la guerre froide.

L'Europe doit se réarmer. Ceci a un coût. Or, la dette des pays de l'Union européenne est déjà considérable : € 15 000 milliards (82 % du PIB) et plus de € 18 000 milliards avec le Royaume-Uni. La France appartient au trio de queue de l'UE avec € 3 482 milliards de dette publique (117,4 % PIB), juste devant l'Italie et la Grèce. Comme, par ailleurs, le niveau des dépenses publiques par rapport au PIB au sein de l'UE (27) atteint 49% (chiffre de 2024), proche du plafond généralement considéré comme maximum de 50 % et que la France caracole en queue de peloton avec 57%, il est difficile d'imaginer un effort budgétaire substantiel et durable de la part de tous les États membres de l'UE. Il est même impossible sauf à mettre en péril la stabilité macroéconomique et monétaire de la zone euro, voire de l'Europe.

Dans ces conditions, il faut trouver une solution. Tel est l'objet de ce rapport qui, après avoir dressé un état des lieux, préconise d'utiliser des leviers européens et de mobiliser l'épargne privée sur les marchés des capitaux pour financer l'effort de défense.

I. Etat des lieux

La feuille de route pour les pays de l'OTAN a été donnée au sommet de La Haye, au printemps 2025, avec l'engagement pris par chacun d'entre eux de porter, à l'horizon 2035, leurs budgets de défense à 5% de leur PIB : 3,5 % de dépenses de défense proprement dites et 1,5 % d'investissements liés aux infrastructures, à la résilience et à la base industrielle et technologique de défense (BITD).

¹ Les affrontements en cours au Moyen-Orient mobilisent en outre des matériels américains utilisés contre l'Iran ainsi que des ressources budgétaires croissantes qui sont de ce fait indisponibles pour le théâtre européen.

En 2025, les États membres de l'UE ont dépensé un peu plus de 2 % de leur PIB pour la défense, soit, au total, en moyenne, de l'ordre de 380 milliards d'euros. Pour atteindre 3,5 % la dépense supplémentaire est (pour retenir un ordre de grandeur) d'environ € 250 milliards par an et d'environ € 500 milliards par an pour arriver à 5 %. Tel est le niveau de la marche exceptionnelle à franchir qui représente 3 % du PIB.

La tendance récente en Europe est à l'augmentation des dépenses militaires. Pour 2026, les budgets de la défense sont de € 108 milliards pour l'Allemagne, de l'ordre de 70 milliards pour le Royaume-Uni, 68 milliards pour la France. L'Allemagne est le pays européen qui a le plus de marge de manœuvre financière ; la détermination du gouvernement est forte avec pour objectif de disposer de la première armée conventionnelle en Europe dans les prochaines années. Le chancelier Merz a annoncé que les 3,5 % du PIB seraient atteints en 2029. L'industrie militaire allemande monte rapidement et fortement en puissance. Pour la France, la trajectoire actuelle conduirait à 2,4 % de dépenses militaires en 2030. L'écart se creuse vite !

Au niveau de l'OTAN, les dépenses militaires sont de l'ordre de € 1 300 milliards par an, à comparer aux dépenses russes (€ 145 milliards, soit de l'ordre de € 300 à 350 milliards en parité de pouvoir d'achat - PPA) et chinoises (€ 220 milliards, soit de l'ordre de € 400 à 450 milliards en PPA). Les Américains en supportent la plus grande partie avec plus de € 800 milliards. Et Donald Trump a annoncé un objectif dès 2027 de \$ 1 500 milliards (soit de l'ordre de € 1 300 milliards) de dépenses militaires américaines.

Ces chiffres sont intéressants car ils mettent en évidence les coûts colossaux de l'augmentation des dépenses militaires sur lesquelles les Occidentaux se sont engagés. Par ailleurs, et c'est à la fois une donnée et le « message » des Américains à l'intention de l'Europe : les Américains sont ceux qui dépensent le plus au monde en matière de défense ; les Européens en bénéficient en termes de protection. Les Américains vont encore dépenser beaucoup plus, tandis que les Européens devront acheter davantage de matériel de défense.

Les dépenses prévues sont donc colossales. Reste à les financer. Dans une approche classique, hors circonstances exceptionnelles, disons, pour couvrir les 2 % actuels, il s'agit de dépenses nationales relevant des budgets nationaux et assumées par le produit des impôts nationaux. Et l'Union européenne dispose d'une batterie de fonds mis en place par la Commission. Il est certes difficile de s'y retrouver dans cette panoplie d'instruments disparates. Mais en quoi peuvent-ils être utiles pour financer ce gigantesque effort de défense auquel l'Europe doit faire face ? Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer les instruments suivants :

- Le FED (fonds européen de défense) a ouvert la voie à un renforcement de la Base Industrielle et Technologique de Défense Européenne (BITDE). Cet outil, fondé sur l'article 173 du traité de fonctionnement de l'UE (TFUE), vise à renforcer l'industrie et à développer l'autonomie stratégique de l'UE. C'est un outil communautaire, doté de 7,9 milliards d'euros sur la période 2021-2027, mis en œuvre selon les procédures des programmes-cadres de recherche et de développement. Le FED est une première étape qui favorise la constitution de réseaux d'entreprises européennes de défense.

- Le règlement EDIRPA (European Defence Industry Reinforcement through common Procurement Act) vise à encourager les opérations conjointes d'acquisition de produits de défense entre les États membres afin de renforcer la BITDE. Il a été adopté par les colégislateurs le 18 octobre 2023. EDIRPA est doté d'un budget de € 300 millions. C'est un instrument temporaire qui a couru jusqu'au 31 décembre 2025. Il préfigure le règlement relatif au programme européen d'investissement dans le domaine de la défense (EDIP). EDIRPA vise à reconstituer les stocks d'armement dégarnis à la suite des livraisons en Ukraine. Un minimum de trois États membres réunis dans le cadre d'un projet d'acquisition conjoint est requis. Toutes les modalités d'achat, y compris un marché de gré à gré, sont possibles. La contribution maximale de l'Union est de 20 % de la valeur estimée du marché public d'acquisition. La Commission a validé 5 projets d'acquisition en commun en novembre 2024, d'une valeur cumulée supérieure à € 11 milliards, chaque projet recevant € 60 millions de subvention de l'UE.
- L'initiative ASAP (Act in Support of Ammunition Production) de la Commission relève du 3e volet du plan munitions entériné par le Conseil européen le 23 mars 2023. L'objectif était d'atteindre, dès 2024, une production annuelle de 1 million de munitions et de renforcer la BITDE. Cet instrument temporaire est financé par le budget de l'UE à hauteur de € 500 millions. Le règlement ASAP comporte des dispositions financières sous la forme d'une subvention d'actions industrielles concourant à l'objectif dans le domaine des munitions et des dispositions réglementaires. Le règlement ASAP est entré en vigueur le 25 juillet 2023. Le programme a financé avec succès des projets visant à stimuler la production d'explosifs, de poudre propulsive, d'obus et de missiles ainsi que les essais, le reconditionnement et la certification.
- Le mécanisme FAST (Financial Assistance for Security Technologies), envisagé à hauteur de 150 millions d'euros, vise à accélérer le financement des PME et des ETI vers le dual et les technologies critiques.
- Le programme EDIP (European Defence Investment Programme), objet du règlement du 16 décembre 2025, vise à combler le fossé entre la fin des mesures d'urgence à court terme, telles que l'ASAP et l'EDIRPA, et à garantir la préparation industrielle de l'UE en matière de défense à l'avenir. Il est doté d'un budget de € 1,5 milliard sous forme de subventions.
- L'échappatoire. Dans son programme ReArm Europe, la Commission a fait adopter par l'UE une clause dérogatoire nationale, une « escape clause », au Pacte de stabilité, qui interdit les déficits publics supérieurs à 3 % du PIB, sous peine de sanctions. Aux termes de cette échappatoire, l'État membre y recourant pour des dépenses de défense se voit gratifié d'un abattement de 1,5 % de son déficit public. 16 États membres, dont l'Allemagne, ont bénéficié de ce mécanisme. La clause dérogatoire peut être intéressante pour les pays en dessous de 4,5 % de déficit public, car elle leur évitera de franchir le seuil fatidique de 3 % de déficit public et de déclencher les foudres de la Commission contre eux. Mais pour ceux qui, comme la France, sont largement au-dessus de 4,5 %, cela ne changera rien.

- Le programme SAFE. Il s'agit de € 150 milliards que la Commission prête aux États membres pour couvrir leurs dépenses de défense. L'enveloppe des € 150 milliards a été répartie entre les États membres qui l'ont souhaité par vagues successives. La première le 16 janvier 2025 pour un montant total de € 38 milliards (Roumanie : 17, Belgique : 8, Portugal : 6, Croatie : 2, Chypre : 1, Bulgarie : 3, Espagne : 1 et Danemark : 50 millions). La seconde vague a été annoncée le 16 janvier 2026 par la Commission pour un montant total de 77,5 milliards (Pologne : 44, Italie : 15, Lituanie 7.5, Lettonie : 5.5, Estonie 2.5, Slovaquie : 2.5, Finlande : 1 et Grèce : 0.8). Trois États membres restent à traiter pour un montant total de € 34 milliards (France : 16, Hongrie : 16 et République tchèque : 2). L'Allemagne et quelques autres membres ne sont pas intéressés. Il ne faut pas se leurrer, ce dispositif ne résout pas le problème. Si SAFE permet aux États de bénéficier de taux d'intérêt attractifs et facilite les coopérations, il n'apporte aucun argent supplémentaire et accroît l'endettement des États.
- En réalité, le programme ReArm Europe laisse à la charge des États membres les € 800 milliards, sur 4 ans, que Madame Van der Leyen considère comme devant être dépensés pour répondre aux besoins de réarmement européen. En outre ce montant de € 800 milliards est largement en deçà du montant des engagements pris à l'OTAN.
- Les fonds européens : Fonds de cohésion et fonds structurels (régionaux et sociaux). Certes, il y a beaucoup d'argent dans ces fonds, mais il est largement préempté par les pays en retard de développement de l'Union européenne et par l'Ukraine. Néanmoins, cela pourrait constituer une source de financement partiel des dépenses de mobilité et de résilience qui peuvent représenter jusqu'à 1,5 % du PIB des 5 % correspondants des engagements pris d'ici 2035 par les pays de l'OTAN à La Haye au printemps 2025.
- Le MMF. Les enveloppes pluriannuelles seront déterminées dans le cadre financier pluriannuel (MMF) de l'UE pour la période 2028-2034. La Commission propose € 130 milliards sur 7 ans pour la défense et l'espace, soit un facteur 4 par rapport au cadre financier actuel, mais un tel montant reste mineur par rapport au besoin de financement global. De façon très réaliste, le Commissaire à la défense et à l'espace Andrius Kubilius a écrit le 27 janvier dernier : « sur les 10 prochaines années, l'essentiel des dépenses de défense viendra des États membres (€ 6,8 trillions), soit 100 fois plus que le MFF (autour de € 60 milliards) ». Il serait en effet possible et même certain que soient incluses dans ce cadre financier européen des lignes budgétaires (2028-2034) destinées à financer des dépenses militaires. Avec deux obstacles majeurs : une augmentation du budget de l'UE, ce qui implique aussi celle des contributions des États membres au dit budget, et l'acceptation que les instances communautaires augmentent leur contribution en matière de défense. Les traités ne le prévoient pas. Elle s'est fondée pour justifier son intervention sur le marché intérieur, sur la politique industrielle et sur la recherche et l'innovation. Les outils incitatifs à la coopération mis en place par la Commission sont dans l'ensemble bien accueillis.
- La Banque européenne d'investissement. Répondant à la demande insistante des États membres, elle a mis fin à son principe explicite d'exclusion du financement des dépenses militaires. Elle vient de porter son financement pour la défense à € 4 milliards. Elle ne fera probablement guère plus, même si elle octroie € 100 milliards de prêts par an. Elle a d'autres priorités et d'autres missions en matière de financement.

- L'aide à l'Ukraine. Entre 2022 et 2024, l'UE et les Etats membres ont apporté à l'Ukraine € 135 milliards dont 63 milliards d'aide humanitaire et financière et 72 milliards d'aide militaire. Aujourd'hui, l'Ukraine est à court de ressources budgétaires et militaires. Les Américains ne donnent plus rien. Le fardeau revient donc à l'UE. La Commission et certains Etats membres ont essayé en vain d'utiliser les fonds russes gelés en Europe et l'UE a finalement décidé de recourir à l'emprunt communautaire pour apporter € 90 milliards à l'Ukraine, dont les deux tiers à des fins militaires et le reste pour couvrir les dépenses budgétaires 2026 et 2027. Quand la paix sera revenue, la facture de la reconstruction et du redressement est estimée par la « Rapid Damage and Needs Assessment », menée sous l'égide de la Banque Mondiale, à plus de € 500 milliards au 31 décembre 2025. Cette facture incombera largement aux Européens, qui devront accepter d'y consacrer une part importante de leurs fonds structurels et de cohésion, sans doute après l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. À cela s'ajoutera le remboursement des dettes et des emprunts contractés pour l'Ukraine, ainsi que le coût de son adhésion à l'UE. Autant d'argent en moins dans les enveloppes budgétaires de l'UE, qui ne pourra pas être réorienté vers ses dépenses militaires.

En conséquence, ce bref panorama met en lumière la problématique du financement de la dépense militaire. Des moyens sont déployés au niveau européen, mais on est loin du compte, c'est-à-dire qu'ils sont largement insuffisants pour couvrir le surplus de dépenses auxquelles se sont engagés les pays de l'OTAN : € 250 milliards par an pour atteindre 3,5 % du PIB en 2030 et, pour arriver à 5 %, € 500 milliards annuels en 2035 dans l'hypothèse d'un effort progressif, respectivement une augmentation de 47 et 95 milliards d'euros pour la France. Comme indiqué plus haut, les nouveaux moyens déployés n'apportent pas d'argent frais, ou très marginalement. En revanche, ils augmentent l'endettement de tous les États membres, notamment de ceux qui sont déjà dans une situation critique à cet égard. Enfin, ils poseraient un problème politique de principe s'ils transféraient de facto à la Commission des pouvoirs en matière militaire via son financement, alors que ceci n'est prévu dans aucun traité.

Il convient donc de rechercher de nouvelles sources de financement, publiques comme privées.

II. Financement public

Les fondements. Le financement public doit reposer sur deux principes simples mais fondamentaux :

En premier lieu, un principe politique, la solidarité devant la nécessité d'un effort collectif : il n'y a pas de défense commune sans dépense commune. La défense collective constitue un bien commun essentiel qui justifie un financement commun. La situation géopolitique actuelle concerne tous les pays européens et, au premier chef, les États membres de l'Union européenne. Les problèmes actuels ne relèvent pas du domaine bilatéral. Une Europe à deux vitesses dans le domaine de la défense non seulement contredirait le principe du partage du fardeau, mais fragiliserait également sa défense collective. Aujourd'hui, le soutien à l'Ukraine et demain sa reconstruction et sa sécurité constituent un problème pour tous les pays européens tout autant que notre propre capacité européenne de défense.

La menace russe affecte toute l'Europe, sans négliger d'autres menaces persistantes voire qui s'accroissent. Avec le fléchissement, ou le retrait partiel, des Américains dans le soutien et la protection de leurs alliés européens, ceux-ci n'ont pas le choix. Ils doivent apprendre à compter sur eux-mêmes et à prendre en charge leur sécurité. C'est une obligation de responsabilité collective européenne à durée indéterminée.

En second lieu, un principe économique, la croissance : seule une reprise de la croissance en Europe donnera le souffle nécessaire à son économie pour son redémarrage et ouvrira la voie à une réduction de son endettement. Aussi, les investissements nouveaux dans le domaine militaire doivent-ils être conçus et réalisés avec cet objectif de croissance. La dualité des technologies et des matériels y contribuera, d'où l'intérêt d'investir dans ceux-ci. Le militaire doit contribuer à la croissance. L'innovation des matériels, leur niveau d'indépendance par rapport aux solutions non européennes, américaines en particulier, seront des multiplicateurs de croissance. L'exploitation de l'ensemble du potentiel de notre BITD européenne conditionnera les progrès de la coopération et de la préférence européennes.

La souveraineté repose sur une économie forte et une défense crédible.

Les atouts de l'Europe. Ils sont au moins deux : son marché et sa monnaie. Avec un marché de 450 millions d'habitants, l'Europe est le premier marché mondial. Le PIB de l'UE, en ajoutant ceux du Royaume-Uni et de la Norvège, est de l'ordre de € 22 000 milliards, à comparer à celui des USA (€ 26 000 milliards) et de la Chine (€ 20 000 milliards). La force économique de l'Europe est considérable, même si elle pourrait négocier davantage avec les pays tiers l'accès à son marché. Mais ce n'est pas le sujet de ce rapport.

L'euro est devenu la seconde monnaie derrière le dollar. En outre l'accélération de la création d'un euro digital contribuera à le renforcer à terme. Mais son développement n'est ni à la hauteur de la puissance économique de l'Europe ni de sa place dans les échanges commerciaux et financiers mondiaux. Cela constitue un handicap en termes d'influence. Il convient donc de développer le rôle international de l'euro. Et ceci passe par l'élargissement et le renforcement du marché financier de l'euro. Une façon d'y parvenir consiste à émettre des emprunts significatifs en euros au niveau européen. L'Union européenne peut le faire. En effet, à la différence des États membres, elle a peu d'endettement et dispose donc de marges de manœuvre en la matière. Émettre des emprunts en euros présenterait les avantages suivants :

- assurer des liquidités aux États européens pour financer les dépenses militaires auxquelles ils se sont engagés,
- attirer l'épargne des ménages européens qui est du même niveau que celle des ménages américains (environ € 40 000 milliards),
- développer l'usage international de l'euro. Il existe un besoin d'une alternative au dollar dans le monde. Il y a quelques mois, une contestation de la prééminence du dollar s'est fait jour. Des propos de Donald Trump ont même ébranlé la confiance des investisseurs internationaux dans le dollar et les bons du Trésor américain. Cette contestation est récurrente dans les pays du Sud global. Les investisseurs, notamment asiatiques, sont désireux de diversifier leurs actifs et de ne pas se limiter aux titres du trésor américain. L'euro a une place à prendre qui, en outre, renforcerait sa position face aux Américains,

- transférer une part de la charge de la dette européenne sur le reste du monde. Aujourd'hui, les Américains peuvent ainsi vivre avec une dette colossale de \$ 37 600 milliards (120 % du PIB) qui est largement financée par les investisseurs étrangers.

En définitive, il y a une cohérence dans cette approche combinant l'augmentation de la dépense militaire et l'encouragement à la reprise de la croissance en Europe. Elle vient compléter ce qui doit être fait pour la compétitivité et l'innovation (cf. rapport Draghi) et pour le parachèvement du marché unique (marchés financiers notamment) qui sortent de l'objet de ce rapport mais qui y sont très liés.

La solution proposée repose sur l'émission de **Defence Euro Bonds (DEB)**.

Le débat public est lancé. Des voix, les plus qualifiées, se font entendre. Le sujet n'est plus tabou. Il y a encore peu de temps, il était mal vu de proposer d'accroître l'endettement en Europe. Aujourd'hui, la distinction entre endettement utile et mauvais endettement est prise en considération, et la notion de conditionnalité constitue une voie à explorer pour convertir les plus réticents. Il est significatif d'entendre, le 12 février dernier, Joachim Nagel, président de la Bundesbank, temple de l'orthodoxie budgétaire, se montrer ouvert à cette perspective afin d'attirer les capitaux étrangers en Europe. C'est aussi le sens des propos tenus récemment par le président Macron, Mario Draghi et de nombreuses autres personnalités. Même le chancelier Merz, lors de sa prise de fonctions, n'a pas exclu le recours aux eurobonds pour la défense, à condition que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Pour être efficace, cet emprunt doit être massif, de l'ordre de € 500 milliards/an à terme. Peut-être est-il également possible d'y adjoindre une partie des fonds de l'emprunt COVID non affectés, soit 100 des € 750 milliards.

La gouvernance de cet emprunt hors norme doit faire l'objet d'une réflexion attentive. Pour respecter une répartition des tâches conforme à l'esprit des traités, l'émetteur serait la Banque Centrale Européenne dont les relations avec les marchés appartiennent à ses missions. La grande originalité de ce mécanisme résiderait dans l'utilisation de cet argent levé sur les marchés. Les fonds seraient alloués aux États membres, à condition qu'ils soient consacrés à des projets de développement ou d'acquisitions communs. Ceux-ci seraient retenus et décidés par le Conseil européen.

D'où l'importance des règles de conditionnalité régissant leur acceptation.

Deux types de conditionnalités sont à prévoir : macroéconomiques et militaires.

Sur le plan macroéconomique, deux éléments sont à analyser. D'abord, le respect, par les États membres, des règles de discipline budgétaire européenne. Il ne faut pas encourager le laxisme. L'idéal serait de conditionner l'octroi de ce financement aux pays qui ne sont pas en situation de déficit public excessif. Mais d'autres formules sont possibles en tenant compte de l'évolution tendancielle du déficit public de chacun des États membres.

Ensuite, une analyse du contenu du projet s'imposera afin d'en déterminer l'impact sur la croissance. La Commission européenne est bien outillée pour vérifier la réalisation de ces deux conditions macroéconomiques et faire rapport au Conseil européen afin d'éclairer sa décision.

La conditionnalité liée aux programmes d'armement doit prendre en compte trois critères :

- La contribution à l'industrie, à la recherche et à l'innovation européennes, ainsi qu'à l'acquisition de capacités autonomes. L'objectif est de réduire la dépendance européenne aux réglementations et aux contraintes opérationnelles liées à l'achat auprès de pays tiers, en particulier les États-Unis. La contribution à l'autonomie stratégique et à la liberté d'action des Européens constitue un élément essentiel.
- Une démarche de coopération entre pays européens, afin d'éviter la tentation de se disperser et de faire cavalier seul, qui serait renforcée par l'augmentation – inégale – des budgets nationaux de défense.
- La pertinence des programmes d'acquisition et de recherche au regard des besoins militaires immédiats et à venir. La liste des principales lacunes à combler en priorité est connue et agréée par le Conseil européen. Son actualisation par les chefs d'État et de gouvernement doit se fonder sur les travaux de planification menés par l'Agence européenne de défense, sous la responsabilité des ministres de la défense qui siègent au sein de son comité directeur. Les instruments existent déjà : le plan de développement des capacités et la revue annuelle des capacités. Ils pourraient être améliorés pour obtenir une vision complète, cohérente et régulièrement mise à jour des besoins capacitaires des États européens.

L'Agence européenne de défense est en mesure d'évaluer le respect de ces critères. Cette mission est en effet cohérente avec les objectifs que lui assigne le traité de Lisbonne. L'article 42 du TUE, complété par l'article 46, dispose notamment qu'elle identifie les besoins opérationnels, promeut les mesures pour les satisfaire, contribue à identifier et, le cas échéant, à mettre en œuvre toute mesure utile pour renforcer la base industrielle et technologique du secteur de la défense et améliorer l'efficacité des dépenses militaires. Elle doit également contribuer à l'évaluation du respect des engagements de capacité souscrits par les États membres. De fait, l'AED devra jouer un rôle actif dans la conduite des grands programmes, ce qui nécessitera d'en renforcer sa gouvernance et ses moyens.

Pour conclure, les DEB (Defence Euro Bonds) sont adaptés à financer les projets de défense européens d'envergure. Ils incitent à leur réalisation. Ils encouragent la croissance européenne et développent la solidarité : dépenser plus, mieux et ensemble, en mobilisant des fonds au profit de ceux qui travaillent en coopération pour leur sécurité.

Outre le financement public, il importe, en parallèle, d'orienter davantage l'épargne vers les entreprises privées.

III. Financement privé

De façon générale, le financement de l'industrie de défense, comme celui de l'industrie européenne, souffre d'un désavantage comparatif chronique par rapport aux entreprises américaines : un marché des capitaux moins développé, une fragmentation réglementaire, des investisseurs institutionnels moins puissants ou des valorisations boursières plus faibles sont des déficiences notoires qui soulignent la pertinence des propositions sur l'Europe des capitaux du rapport Draghi.

Il est évident que les politiques publiques, notamment en raison de l'importance des financements publics, influencent la vitalité des financements privés. Le volume et l'effet de levier des initiatives publiques servent de hameçons pour les financements privés, selon l'expression du rapport de la mission confiée à Jean-Louis Thieriot sur une stratégie européenne industrielle de défense publié en novembre 2025.

La proposition de résolution (2025/2142 INI), déposée au Parlement européen par le rapporteur Christophe GOMART, vise à offrir « un socle stable et une vision à long terme aux investisseurs privés de la défense ». Ceci est d'autant plus nécessaire que, pour satisfaire aux engagements pris en matière d'augmentation des dépenses de défense, la mobilisation de toutes les sources est un impératif notamment pour accompagner le potentiel de croissance de la Base Industrielle et Technologique de Défense Européenne (BITDE).

Les raisons du recours au financement privé diffèrent de celles du financement public. Tout d'abord, il existe une épargne financière phénoménale dans le monde dont une part, même faible, pourrait être orientée utilement vers les activités militaires. A titre d'exemple, le patrimoine financier français, c'est-à-dire l'épargne des ménages, s'élève à environ € 6 600 milliards, répartis en trois tiers très équilibrés : € 2 127 milliards en dépôts bancaires, comptes courants et livrets, € 2 246 milliards en assurances vie et € 2 167 milliards en titres financiers, actions, obligations et participations. Dans ces trois compartiments d'épargne une partie, disons quelques dizaines de milliards d'euros pourraient servir au financement des entreprises européennes de défense, utilisation préférable à une alternative de placement de cet argent dans des investissements aux Etats Unis d'Amérique.

Pour sa part, la France dispose d'un vivier de PME/ETI qui œuvrent, pour tout ou partie de leurs activités, dans le domaine militaire. La BITD française dénombre 4500 entreprises, réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de € 30 milliards, dont 37% à l'exportation, avec un chiffre d'affaires moyen annuel de moins de € 10 millions. Elles emploient 220 000 personnes. L'effort de défense suppose une augmentation de leur capacité de production pour répondre aux besoins des forces françaises (budget de la défense porté à € 64 milliards dès 2027 et effort supplémentaire de € 36 milliards sur la période 2026-2030, annoncé par le Président Macron lors des vœux aux armées le 15 janvier 2026, sans préjudice de la mise en place de financements supplémentaires à hauteur de nos engagements à 3,5% et 5% du PIB) et à l'exportation, notamment pour répondre aux besoins de nos partenaires européens.

Ce chiffre est supérieur à la croissance de leur production depuis le début de la guerre en Ukraine et à celle de leurs projections de production pour les années à venir. Un effort de production est donc nécessaire sauf à vouloir s'en remettre aux importations. Cet effort entrainera un besoin de financement important, de l'ordre de € 15 milliards entre 2025 et 2030, selon Bpifrance : € 5 milliards en fonds propres et € 10 milliards en dette.

La mobilisation est en cours en France et il serait intéressant d'élargir la réflexion qui mérite une coordination au niveau européen. L'une des difficultés à mobiliser les investisseurs privés tient à des considérations éthiques ou de réputation. Jusqu'à récemment, il était quasi impossible de trouver des investisseurs privés prêts à s'engager dans les activités militaires, que ce soient les banques, les assureurs ou les fonds de Private Equity par exemple. Les choses changent. Sous l'insistante demande des gouvernements européens, la BEI a abandonné son principe d'exclusion de ses financements des investissements dans le domaine militaire. Il en va de même pour Bpifrance. Cette évolution est importante, pas tant par l'argent que ces institutions injecteront dans le secteur de la défense qui restera somme toute assez limité (€ 4 milliards pour la BEI), que par la caution qu'elles apportent à ce type d'investissement. En conséquence, l'investissement privé en est facilité. D'autant plus que, en parallèle, le carcan des normes ESG (environnement, social, gouvernance) tend à s'assouplir. EURONEXT a également établi et publié un nouvel indice afin d'aider les investisseurs à s'engager dans les activités militaires. Le cadre réglementaire doit encore être simplifié, mais il ne constitue plus, en principe, une barrière au financement des entreprises de défense. Encore faut-il lever sans attendre davantage l'ambiguïté du vocable encore employé, y compris récemment par la Commission européenne, « d'armes controversées » pour s'en tenir au périmètre clair en droit international des « armes interdites ».

Les banques conservent un rôle prépondérant dans le financement de la défense. Depuis quelques mois, des avancées financières sont à relever. Elles s'appuient sur leur expérience de la coopération entre les pouvoirs publics, l'industrie et le secteur bancaire. La conférence sur le financement de l'industrie de défense tenue le 20 mars 2025 à Bercy a pu être qualifiée d'évènement déclenchant un véritable dialogue de place ; elle est à renouveler. De même, comme le conseille Jean-Louis Thieriot dans son rapport, une coordination structurelle renforcée du continuum Bpifrance, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence des Participations de l'État est nécessaire. Les initiatives dans le domaine des émissions obligataires se sont multipliées, illustrant la mobilisation des banques. Elles contribuent également au renforcement des fonds propres des entreprises de défense. La pratique décentralisée des branches régionales des banques montre toutefois une certaine réticence à financer les entreprises de défense, notamment à l'export.

Les sociétés d'assurance, les mutuelles, les caisses de retraite et les groupes de prévoyance ont augmenté leurs investissements à travers des supports de taux ou de fonds propres, cotés ou non cotés, en faveur de la défense. Ceci profite pour les deux tiers à l'industrie, mais aussi aux entreprises de service, notamment dans le logiciel ou la cybersécurité. L'objectif est de favoriser le référencement de nouveaux entrants innovants auprès des grands donneurs d'ordre, ce qui constitue une tâche difficile. Les commandes récentes de la DGA dans le domaine des drones et des munitions téléportées viennent encourager cette évolution.

Quelles sont les limites à l'implication croissante des PME et des ETI ? Tout d'abord, toutes les entreprises privées, quel que soit leur secteur d'activité, avant de décider d'un investissement, prennent en compte des données de portée générale : l'environnement des affaires, la fiscalité, la pertinence et l'intérêt du projet dans le cadre de la stratégie de la société, ainsi que le taux de retour sur investissement. Ces éléments sont essentiels et doivent retenir l'attention des pouvoirs publics dans la conduite de la politique économique et budgétaire du pays. D'autant plus qu'encouragées, notamment par les incitations nationales et européennes à la coopération interétatique, ainsi que par le financement européen des dépenses de défense, les entreprises localiseront leurs investissements là où leur rentabilité sera la plus forte. En outre, de nombreuses PME/ETI rentables appartiennent à des familles ou à des groupes pour qui le maintien du contrôle est déterminant. En conséquence, leur financement ne doit pas entraîner de bouleversements de l'actionnariat. D'où la nécessité de trouver, autant que faire se peut, des formules de financement non dilutives.

Par ailleurs, l'étude de la BITD montre que la fragilité financière (trésorerie, fonds propres) de ces entreprises peut souvent les dissuader d'investir dans le secteur des armements. En effet, la dépendance à l'égard d'un seul donneur d'ordre, en général public, la rigidité et la longueur des procédures d'appel d'offres, l'incertitude quant à la mise en place des commandes, voire leur blocage, les retards de paiement, l'appel à l'autofinancement pour se substituer à l'impécuniosité de l'État, la menace des cyberattaques figurent parmi les craintes éprouvées par ces entreprises pour investir dans l'armement.

Pour donner un nouvel élan à l'investissement privé dans le domaine de la défense, quelques pistes sont à explorer, quelques actions sont à recommander ou quelques suggestions sont à formuler. Cette énumération n'est pas exhaustive.

En premier lieu, il s'agit d'une responsabilité qui incombe aux décideurs politiques : de donner un cadre cohérent, visible et durable à la politique mise en œuvre et aux actions déployées à cette fin. Si l'objectif, en cohérence avec l'effort actuel de défense, est de dégager un financement de € 15 milliards pour les PME (source Bpifrance), il convient de le dire, de présenter une méthode, de répartir les rôles et les responsabilités entre les opérateurs concernés, de faciliter les coopérations transeuropéennes. Privilégier la recherche et l'innovation constitue une composante majeure de cette démarche. Faciliter la coopération et la coordination entre les entreprises sous-traitantes peut également s'avérer très utile. Encourager le développement des activités et des instruments à finalité duale incite les PME à investir, car la dualité évite d'avoir un seul client, au demeurant public, ce qui réduit la prise de risque d'investissement. Pour faciliter la constitution de stocks destinés aux besoins nationaux, des alliés et à l'exportation, il est recommandé de mettre en place des systèmes d'avance remboursable, qui ont démontré leur pertinence dans l'aéronautique civile.

En second lieu, il est nécessaire de rassurer les entreprises. Les pouvoirs publics doivent rester à l'écoute de leurs craintes, par exemple en matière de cybersécurité, et chercher à les apaiser afin de libérer leurs capacités d'investissement.

En troisième lieu, le rôle des banques, des assureurs, des groupes de retraite et de prévoyance ainsi que celui des sociétés de gestion est central. Grâce à une ingénierie financière, sans doute de plus en plus sophistiquée, et à des instruments financiers adaptés aux besoins spécifiques des PME et à leurs contraintes (par exemple, pour le renforcement des fonds propres sans dilution du capital), la levée de fonds sur les marchés sera facilitée et plus abondante : L'épargne liquide atteint aujourd'hui des niveaux historiquement élevés en France et en Europe. Aussi est-elle à mobiliser et à orienter.

Le recours à une garantie publique permettrait de débloquer rapidement le financement des PME/ETI de la BITD en sécurisant les prêts bancaires. Le ministère des Armées (direction générale de l'armement) pourrait assurer la priorisation des garanties. Ce mécanisme, déjà éprouvé (notamment lors de la crise Covid), contribuerait à l'accélération des investissements, l'amélioration de la rentabilité et au renforcement d'un écosystème financier résilient.

En quatrième lieu, il est impératif de rendre plus fluides les relations entre le donneur d'ordre et l'entreprise, notamment de taille moyenne. Éviter tout excès de bureaucratie et tout comportement mettant en péril la trésorerie de la société est impératif pour vaincre ses réticences à investir. Ainsi, le recours aux avances de paiement est un moyen à encourager. A cet égard, le financement des chaînes de valeur par l'affacturage de la demande, dont le dispositif bénéficie d'une garantie de l'Etat, qui permet de bénéficier d'un préfinancement dès la prise de commande, mérite d'être considéré.

Enfin, la communication doit accompagner efficacement la démarche. L'information doit circuler rapidement et correctement entre l'administration et les opérateurs concernés. Des initiatives ont été prises à cette fin. Elles doivent sans doute être réitérées et accompagnées d'un suivi adéquat.

Conclusion

C'est par la mobilisation des moyens publics et privés que ce programme d'ensemble pourra être mis en œuvre. Il requiert une étroite coordination des acteurs concernés et un courage politique pour l'entreprendre dans la durée selon un calendrier préétabli avec des clauses de rendez-vous.

Le financement de l'effort de Défense Européen



Jacques de LAROSIÈRE

Gouverneur honoraire de la Banque de France, Président d'honneur d'Eurofi, ancien Directeur Général du FMI et ancien Président de la BERD

M. Yves-Thibault de SILGUY vient de remettre le rapport sur le financement de l'effort de défense européen dont il avait reçu la charge.

Ce rapport est, dans l'ensemble, remarquable même s'il ne résout pas tous les problèmes.

1. Il ne tombe pas dans la facilité qui consisterait à suppléer aux financements défaillants de certains États ayant dépassé la limite de leur endettement possible, par les recours aux financements européens. Ce serait en effet, une illusion de croire que cette « bascule » sur les finances communautaires résoudrait le problème.

J'ai montré, dans un article récent que le « moment Hamiltonien » - cad l'intégration de dépenses des Etats dans le budget de la Fédération - est loin d'être arrivé en Europe. Le passage d'un endettement national à un endettement communautaire se heurte en effet à maints obstacles :

La clause de « no bailout » du Traité de Maastricht, l'argumentation de la cour de Karlsruhe, l'absence de volonté politique commune, la crainte des pays « sérieux » d'avoir à payer pour les autres...

2. Le rapport est conscient du fait que l'endettement de la France a atteint ses limites : (taux de dette publique sur PIB de 113%, poids du service des intérêts qui est devenu considérable, déficit primaire (sans les intérêts) de 3,5% du PIB. Notre déficit budgétaire global est donc aux alentours de 6% du PIB cad le double de la norme maximum de Maastricht.

De ce fait, le rapport ne tombe pas dans le piège du : « il n'y a qu'à emprunter davantage ». Une telle prescription n'est, en effet, plus envisageable. La seule charge de nos intérêts sur la dette existante est proche de 3% du PIB. Avec une croissance économique inférieure à 1% en termes réels, aller au-delà de l'endettement actuel n'apparaît pas possible si l'on veut éviter une crise financière aigue.

3. On conçoit donc que les rédacteurs du rapport, conscients, de nos limites, s'efforcent de faire basculer sur le secteur privé notre système de financement de la défense. L'épargne privée, abondante, devrait se diriger vers les entreprises d'armements, ce qui soulagerait le secteur public. Cette ambition est louable. Et normale : en temps ordinaire, l'épargne des ménages finance, bon an mal an, 85% des besoins de financement d'investissements de notre économie.

Mais la solution « privée » connaît des limites :

- Les entreprises françaises sont déjà très endettées : elles détiennent le record de la dette européenne des entreprises non financières (155% du PIB juste après les Pays-Bas en 2025). Aller beaucoup au-delà poserait problème car une augmentation du surendettement risquerait de fragiliser des sociétés dont il faut, au contraire, renforcer la résilience et éviter les défauts ;
- Les entreprises françaises ont davantage besoin de fonds propres que de dettes ; or les capacités de la France de générer des fonds propres sont faibles du fait de l'absence de fonds de pension et de l'attrait limité au risque qui caractérise nos épargnants.

4. On reste donc avec des problèmes non résolus

- a) Le besoin de fonds publics massifs pour permettre à la France d'honorer ses objectifs de l'Otan n'est pas envisageable à moins de couper significativement nos autres dépenses publiques. Mais les débats budgétaires récents ne sont pas de bon augure. L'idée d'économiser 20 milliards d'euros par an est considérée comme la limite du tolérable. Or cet effort, de l'ordre de 1% de notre PIB par an, ne ferait que restaurer en 10 ans notre compétitivité. Mais il faudrait aller plus loin si l'on voulait financer, par des économies, les dépenses supplémentaires de défense.

L'arithmétique décrite dans le rapport Silguy est simple mais peu encourageante. La part des dépenses françaises nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Otan peut se définir comme suit :

Le total européen serait de 250 milliards d'euros par an de dépenses militaires supplémentaires qui permettraient d'atteindre 3,5% du PIB en 2030. Pour arriver à 5% en 2035 – objectif ultime – il faudrait 500 milliards annuels. La part de la France dans ce total serait respectivement de 47 et 95 milliards par an. Or il apparaît déjà extrêmement difficile de dégager 20 milliards par an pour restaurer notre compétitivité industrielle. Le fait de plus que doubler ce chiffre poserait un problème majeur car cela supposerait des économies d'autres dépenses publiques beaucoup plus significatives que prévu aujourd'hui. En serons-nous capables ? Rien n'est moins sûr.

- b) Il ne faut pas surestimer l'incidence de émissions de « bons européens ».

Je suis personnellement plus prudent sur la capacité de faire de l'euro une monnaie internationale. Cela ne se décrète pas. Si les Etats-Unis ont accumulé des dettes de 50 trillions de dollars, c'est qu'ils ont un grand marché national, profond et liquide. Ils disposent, en fait, du plus grand marché financier du monde. Quand ils émettent des dettes en dollars, ils n'ont pas, contrairement à l'Europe qui n'a pas un Etat ni de marché financier intégré, besoin de négocier avec leurs Etats membres. Leur puissance est la garante de leur dette. Dans le cas de l'Europe il n'est pas possible d'accroître sans limite la taille des émissions communautaires.

Pour éviter une envolée des spreads, la Commission emprunteuse doit définir des « garants ». Il y a de fortes chances que le recours à de telles émissions communautaires sera financé par

un élargissement du budget européen. Les Etats membres sont-ils prêts à augmenter considérablement le budget européen ? Rien n'est moins sûr. Et même si c'était possible, un pays comme la France devrait s'attendre à une hausse significative du coût de sa cotisation au budget européen. Pouvons-nous l'envisager alors que nous cherchons désespérément à réduire nos dépenses ?

La plus grande partie des financements supplémentaire pour la défense repose, comme le souligne le rapport, sur des efforts nationaux. Quant aux financements communautaires mentionnés dans le rapport, ils représenteraient plus de 500 milliards¹.

Ces montants supplémentaires – qui représenteraient environ 50% de plus que la dette communautaire actuelle - devraient être négociés avec les Etats « garants ». Ces « bons de défenses européens » ne sont donc pas une facilité extensible « ad nutum ».

*
* *

En bref, ce rapport lucide ne peut fournir une réponse totale aux questions posées.

La moralité de notre défi est que l'imprévoyance passée et l'accumulation d'une dette insoutenable nous rattrapent.

Le résultat, à savoir que l'Allemagne - qui deviendra la plus grande puissance militaire de l'Europe – se prépare déjà à mettre en place ses financements sans que cela affecte la soutenabilité de sa dette, ne saurait nous laisser indifférents.

¹ FED (Fonds de Défense Européen) : 3,9 milliards d'euros
EDIRPA (European defence industry reinforcement) : budget = 300 millions d'euros
ASRP (Action support of ammunition production) : 500 millions
FAST (technologie) : 150 millions
EDIP : Programme Européen d'Investissement : 1,5 milliard d'euros
SAFE : 150 milliards
MMF (cadre pluri annuel) : 130 millions
BEI : 4 milliards d'euros
Emission de defence euro bonds : 500 milliards
BITD (Base industrielle et technologique de défense)

Souveraineté européenne et réarmement : les Euro-Obligations défense un outil à déployer



Carole DELORME d'ARMAILLÉ

Fondatrice associée d'ATHYS France Conseil

Les Défense-EuroBonds (DEB) ne sont pas un sujet de financement mais de programmation stratégique : sans priorités capacitaires communes et sans préférence industrielle européenne, ils risquent de mutualiser la dette au profit d'achat sans mutualiser la souveraineté.

I. Le rapport EuroDefense : une intuition juste

Le rapport publié en mars par le groupe de travail EURODEFENSE France présidé par Yves-Thibault de SILGUY a raison sur un point central : les outils actuels sont trop petits, trop dispersés, et souvent fondés sur davantage de dette nationale plutôt que sur un vrai financement additionnel. Les instruments UE existants comme l'EDF – Défense European Fund, le programme EDIP - European Defence Investment Program- ou l'initiative SAFE- restent modestes au regard du saut demandé par l'OTAN vers 3,5 % puis 5 % du PIB. Les chiffres officiels de l'UE vont dans le même sens : EDIP représente 1,5 Md€ en subventions, tandis que SAFE repose sur 150 Md€ de prêts aux États membres, donc sans mutualisation pleine du risque.

Autrement dit : oui, il faut un véhicule de taille macroéconomique. De ce point de vue, les Eurobonds défense ont une logique.

II. Mais un eurobond sans ciblage capacitaire serait une erreur

Mais avant de lever 500 Md€ par an, il faut répondre à la question militaire élémentaire : pour financer quoi exactement ?

Le risque serait de créer un grand emprunt "défense" juridiquement élégant, mais stratégiquement flou. Le besoin n'est pas de financer "la défense" en général. Il faut financer des catégories de capacités hiérarchisées, compatibles avec les objectifs OTAN et avec les lacunes identifiées côté européen. L'OTAN distingue déjà deux blocs dans l'objectif de 5 % : au moins 3,5 % pour les besoins militaires de base, et jusqu'à 1,5 % pour les infrastructures, l'industrie et la résilience.

La vraie question n'est donc pas "faut-il des Eurobonds ?", mais plutôt : des Eurobonds pour quelles briques capacitaires prioritaires ?

III. Créer des « paniers » très ciblés

La bonne méthode serait de distinguer plusieurs enveloppes.

Premier panier : l'urgence opérationnelle

Ce qui manque vite, se consomme vite, et peut être mutualisé vite :

- Munitions,
- Missiles,
- Défense sol-air / anti-drones,
- Drones et munitions rôdeuses,
- Stocks, pièces, maintenance, logistique.

C'est le segment où l'effet militaire est le plus rapide, et où la fragmentation européenne est la plus coûteuse. Les initiatives ASAP¹ et EDIRPA² allaient déjà dans cette direction, mais à une échelle encore limitée.

Deuxième panier : les capacités structurantes européennes

Ici, on parle d'actifs lourds, chers, et à horizon long :

- Défense aérienne intégrée,
- C4ISR, espace, renseignement, guerre électronique,
- Frégates, systèmes navals, sous-marins,
- Avions de combat, ravitailleurs, transport,
- Architecture de commandement et interopérabilité.

C'est là que le financement européen peut être utile, mais seulement si l'on accepte que tous les projets ne soient pas "également européens" ni "également prioritaires".

Troisième panier : la base industrielle

Le rapport est solide sur ce point : il faut financer la montée en cadence de la BITD³, notamment les PME/ETI, via garanties, avances, dette non dilutive, affacturage, etc. Cette logique est crédible, car sans capacités industrielles, financer des achats ne sert qu'à enrichir des fournisseurs extérieurs. Le besoin de financement des PME/ETI françaises de défense a d'ailleurs été estimé par Bpifrance à environ 15 Md€ entre 2025 et 2030, selon le rapport.

¹ ASAP: Act in Support of Ammunition Production

² EDIRPA: European Defence Industry Reinforcement through common Procurement Act

³ BITD : Base Industrielle et Technologique de Défense

IV. Si les achats restent américains, le mécanisme perd une grande partie de son sens

C'est probablement la critique la plus forte.

Le rapport EuroDéfense dit qu'il faut conditionner les financements à la coopération européenne et à l'autonomie stratégique. C'est juste sur le principe. Mais dans la réalité, plusieurs États privilégient les achats sur étagère, souvent américains, pour des raisons de délai, d'interopérabilité OTAN ou de préférence politique. Le CARD⁴ 2024 de l'Agence européenne de défense note précisément que la hausse des dépenses s'est accompagnée d'achats "off-the-shelf" pour combler rapidement les lacunes, au risque d'accroître l'incohérence des forces européennes.

Donc, si l'Europe émet des obligations communes pour financer surtout des F-35, Patriot, HIMARS ou d'autres systèmes non européens, elle obtient certes un renforcement militaire, mais aucunement une souveraineté industrielle. **Elle mutualise le passif, sans mutualiser les bénéfices industriels.**

C'est pourquoi la mise en œuvre d'une émission de DEB ne serait défendable politiquement qu'avec une règle du type :

- Taux minimal de contenu européen,
- Préférence européenne lorsque l'offre existe,
- Dérogation temporaire seulement lorsqu'il n'existe pas d'alternative crédible en délai, volume ou performance.

Sans cela, l'Allemagne, la Pologne ou les États baltes ne voudront pas forcément renoncer à leur liberté d'achat, tandis que la France refusera de mutualiser pour financer surtout l'industrie américaine.

V. Les outils existent partiellement, la gouvernance beaucoup moins qu'il n'y paraît

Dans le rapport il est précisé que "les outils et la gouvernance existent". J'amenderais : les briques existent, pas encore l'architecture complète.

Les outils existent en effet :

- Commission pour les critères macro et les instruments budgétaires,
- Conseil pour la décision politique,
- AED⁵ pour l'identification des lacunes et la planification capacitaire,
- Commission/UE pour SAFE, EDF, EDIP, ReArm Europe.

⁴ CARD: Coordinated Annual Review on Defence

⁵ AED : Agence Européenne de Défense

Mais la difficulté n'est pas technique. Elle est institutionnelle et souveraine :

- Qui arbitre entre avion, missile, frégate et cyber ?
- Qui tranche entre urgence militaire et préférence industrielle ?
- Qui accepte qu'un projet soit prioritaire pour l'Europe mais pas pour son industrie nationale ?
- Qui contrôle l'exécution ?

Le rapport propose une répartition BCE / Conseil européen / Commission / AED. C'est intellectuellement recevable, mais politiquement fragile, car la BCE n'a pas été conçue pour devenir l'émetteur quasi-fiscal d'une politique industrielle de défense. C'est sans doute le point le plus contestable de la construction.

VI. Le point faible majeur : le conflit entre logique militaire et logique industrielle

C'est le cœur du sujet.

Une logique militaire pure dirait :

- On achète ce qui est disponible, fiable, interopérable et livrable vite.

Une logique industrielle européenne dirait :

- On achète ce qui reconstruit la BITD européenne, même si c'est plus long ou plus cher à court terme.

Les deux logiques ne coïncident pas toujours. C'est particulièrement vrai pour :

- L'aviation de combat,
- La défense antimissile,
- Certains missiles longue portée,
- Certaines briques spatiales (satellites optiques, GPS, radar,...) et ISR (Intelligence, Surveillance et Reconnaissance)

Il faudrait distinguer :

- Les achats d'urgence tolérant une part non-européenne,
- Les investissements structurants réservés prioritairement à des chaînes industrielles européennes.

VII. Les DEB une bonne idée mais seulement sous conditions très strictes

Oui au principe à cinq conditions :


1. Une taxonomie précise des investissements éligibles
Pas "la défense" en général, mais des catégories définies ex ante.
2. Une priorisation capacitaire commune
Par exemple 5 à 7 familles de besoins, revues chaque année par le Conseil sur base AED/OTAN. L'AED dispose déjà de priorités de développement capacitaire et le CARD sert justement à repérer les lacunes et les opportunités de coopération.
3. Une préférence européenne encadrée
Pas un dogme absolu, mais une règle forte.
4. Une gouvernance plus simple que celle envisagée par le rapport. À mon sens, un schéma plus crédible serait :
 - Émission par l'UE ou un véhicule ad hoc garanti par les États,
 - Programmation par le Conseil,
 - Évaluation capacitaire par l'AED,
 - Contrôle d'exécution par la Commission et la Cour des comptes,
 - Un fléchage dual : capacités + industrie avec une partie pour les achats communs et une partie pour la montée en puissance industrielle.


Pour plus d'informations sur le Centre des Professions Financières :

 www.professionsfinancieres.com

NOUS CONTACTER

 contact@professionsfinancieres.com

 Téléphone : + 33 (0)1 44 94 02 55

 Centre des Professions Financières
58 rue de Lisbonne
75008 Paris

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

